

92-09

Parc national Banff (Alberta)
Résidence du surintendant
Rue Buffalo, zone urbaine de Banff

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

La résidence du surintendant est un bâtiment de deux étages construit en 1920-1921, puis modifié par l'ajout d'une baie d'un étage en 1936-1937. La maison conserve sa fonction initiale à ce jour. Parcs Canada est le ministère gardien. Veillez vous référer au rapport du BEÉFP 92-09.

Raisons de la désignation

La résidence du surintendant a été désignée édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de ses qualités environnementales, de sa construction en pièce sur pièce et de son association avec la croissance de Banff après la Première Guerre mondiale.

La maison est située sur un spacieux terrain au bord de la rivière, à la limite du centre de la ville. Ce lieu a servi de résidence au surintendant du parc depuis la construction d'une résidence au même endroit au début du 20^e siècle. Une clôture à lisses en bois qui se marie au style rustique longe la rue Buffalo à l'arrière du bâtiment et des conifères adultes agrémentent l'environnement naturel. L'usage ininterrompu de la résidence par le surintendant et son emplacement bien en vue font de cette maison un point de repère pour la collectivité.

Dessiné par le bureau d'architectes Major et Stacey-Judd de Calgary, il s'agit du dernier grand pavillon du parc construit à Banff sous contrôle local. Fondée sur une tradition de construction établie à Banff dans les années 1880, la construction rustique en pièce sur pièce reflète le mandat général de réserve naturelle du parc et se distingue des styles plus élaborés en demi-boisage adoptés par la division architecturale après sa prise en charge de la conception des pavillons du parc en 1922.

La résidence du surintendant de Banff est un des rares pavillons de parc construits peu après la Première Guerre mondiale, alors que les ressources financières de la Direction des parcs nationaux étaient principalement affectées à la construction de routes. En raison de la facilité d'accès aux automobiles, le nombre de visiteurs du parc et la population de Banff ont augmenté. En l'absence d'administration municipale, les affaires communautaires ont été intégrées aux responsabilités du surintendant du parc. Afin de refléter cette situation, on a fourni au surintendant une nouvelle résidence spacieuse construite au bord de la rivière sur le même terrain que la résidence précédente et, afin d'économiser, certaines des billes de cette dernière ont été récupérées et utilisées dans la construction de la nouvelle résidence.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial de la résidence du surintendant réside dans son style et ses matériaux, ainsi que sa relation historique avec la zone urbaine.

L'ouvrage de deux étages a un plan rectangulaire, un vestibule en saillie à l'avant (côté rivière) et une baie d'un étage à l'arrière ajoutée plus tard. La construction robuste en pièce sur pièce avec poteaux corniers, la finition Stick Style, les cheminées en pierres des champs et la toiture à pignons à pans coupés en bardeaux de cèdre sont des éléments caractéristiques et devraient être préservées.

Le gros œuvre d'origine du bâtiment devrait être conservé minutieusement. Les fenêtres d'origine, dotées d'un châssis supérieur à carreaux multiples au-dessus d'un châssis à carreau unique, contribuent au style et devraient être préservées. Dans les années 1950, du verre laminé a été installé dans les fenêtres situées de chaque côté des portes-fenêtres. Le remplacement du vitrage de ces fenêtres devrait tenir compte de leur configuration d'origine. Le remplacement de la main courante d'origine du balcon du vestibule par du bois scié n'est pas approprié. Il faudrait installer une main courante semblable à celle d'origine. L'usage d'une couleur contrastante pour les cadres de fenêtre et de porte met en évidence ces éléments au détriment de l'apparence globale du bâtiment. L'analyse de photos historiques et de la peinture est recommandée afin de déterminer la palette de couleur appropriée lors d'éventuels travaux de peinture.

La configuration intérieure du bâtiment demeure en grande partie inchangée et devrait être préservée. Le revêtement à rainures et languettes en bois d'origine demeure, tout comme le foyer en pierres des champs et la plupart des moulures et portes. Une attention devrait être apportée à la conservation de ces éléments. Les modifications nécessaires à l'utilisation continue du bâtiment comme résidence devraient être conçues de façon à n'avoir qu'un impact minimal sur ces caractéristiques d'époque.

La nature résidentielle du site en bordure de la rivière demeure essentiellement inchangée. Un garage moderne à l'extrémité de l'entrée du côté ouest de la maison porte atteinte au caractère rustique du lieu. Une plantation appropriée minimiserait son impact visuel. Une clôture en lattes verticales qui part de la maison et suit le sentier du bord de la rivière jure avec la construction pièce sur pièce du bâtiment. Il conviendrait de la remplacer par une clôture à lisses semblable à la clôture située du côté de la rue Buffalo lorsque le moment sera venu.

02-12-1994

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Code de pratique du BEÉFP.